

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée directrice générale et secrétairetrésorière intérimaire de la susdite Municipalité.

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 8 mars 2022 à 19h30, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure de Monsieur David Fortin.

Nature et effets:

Permettre la construction d'un bâtiment principal d'une hauteur de 9,2 mètres, alors que la hauteur maximale autorisée est de 8 mètres dans la zone où il est situé donc, une hauteur excessive de 1,2 mètre.

<u>Identification du site concerné:</u>

Le lot 5 688 780, cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, situé sur le 2^e Rang.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À LAMBTON, CE 21° JOUR DE FÉVRIER 2022.

Julie Roy

Directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire

Certificat de publication-

Je, Julie Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire de la Municipalité de Lambton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure de Monsieur David Fortin à la porte de l'Hôtel de Ville de Lambton, ainsi que sur le site internet de la municipalité en date du 21 février 2022.

Julie Roy,

Directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire

Date